Version: N°1 (18/08/2025)

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 1/12

Révision: N°2 (14/08/2025)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

# RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : KOBÀ - 50ML Code du produit : 8967897956785 UFI : 1FVG-C0FV-K00P-F1VR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: SECRETS LAB.

Adresse: 8 rue du capitaine Jean Croisa. 13009. Marseille. France.

Téléphone: 0491074116. Fax: -.

secretslab@gmail.com www.secretslab.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

#### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient BENZYL ALCOHOL. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient 4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient CINNAMALDEHYDE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Version: N°1 (18/08/2025)

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date : 18/08/2025 Page 2/12 Révision : N°2 (14/08/2025)

# RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# 3.2. Mélanges

**Composition:** 

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	9/0
INDEX: E422		[i]	50 <= x % < 100
CAS: 56-81-5			12,00
EC: 200-289-5			
GLYCEROL			
INDEX: I121_33_5	GHS07		0 <= x % < 2.5
CAS: 121-33-5	Wng		
EC: 204-465-2	Eye Irrit. 2, H319		
VANILLIN			
INDEX: I607130002	GHS02	[i]	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 123-92-2	Wng		
EC: 204-662-3	Flam. Liq. 3, H226		
ISOAMYL ACETATE			
INDEX: 607-022-00-5	GHS02, GHS07	[i]	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 141-78-6	Dgr		
EC: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225		
	Eye Irrit. 2, H319		
ACETATE D'ETHYLE	STOT SE 3, H336		
	EUH066		
INDEX: 1603_057_005	GHS07		$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 100-51-6	Wng		
EC: 202-859-9	Acute Tox. 4, H302		
DENIGRA AT 001101	Skin Sens. 1B, H317		
BENZYL ALCOHOL	Eye Irrit. 2, H319		0, 0,
INDEX: 13658_77_3	GHS05, GHS07		$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 3658-77-3	Dgr		
EC: 222-908-8	Acute Tox. 4, H302		
A THIRD CAN A 5 DIN SETTING A CALL FILE AND	Skin Corr. 1B, H314		
4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURAN	Skin Sens. 1A, H317		
ONE	Eye Dam. 1, H318	L	0 < 0/ < 2.5
INDEX: 1603_006_007	GHS02, GHS05, GHS07	[i]	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 123-51-3	Dgr		
EC: 204-633-5	Flam. Liq. 3, H226		
ISOAMVI ALCOHOL	Skin Irrit. 2, H315		
ISOAMYL ALCOHOL	Eye Dam. 1, H318		
	Acute Tox. 4, H332		
INDEX: 1104-55-2	STOT SE 3, H335 GHS07		0 <= x % < 2.5
INDEX: I104_55_2			$0 \le x \% \le 2.5$
CAS: 104-55-2	Wng		
EC: 203-213-9	Acute Tox. 4, H312		
CININAMAI DEUVDE	Skin Irrit. 2, H315		
CINNAMALDEHYDE	Skin Sens. 1A, H317		
	Eye Irrit. 2, H319		
INDEX: 607-032-00-X	Aquatic Chronic 3, H412 GHS06, GHS02	[i]	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 140-88-5	Dgr	[[1]	U \- A /0 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
EC: 205-438-8	Flam. Liq. 2, H225		
EC. 203-430-0	Acute Tox. 4, H302		
ACRYLATE D'ETHYLE	Acute Tox. 4, H312		
ACKILATE D'ETITLE	Skin Irrit. 2, H315		
	Skin Irrit. 2, F1313 Skin Sens. 1, H317		
	Eye Irrit. 2, H319		
	Acute Tox. 3, H331		
	STOT SE 3, H335		
	5101 SE 3, FI333		

Version: N°1 (18/08/2025)

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 3/12

Révision: N°2 (14/08/2025)

INDEX: 607-002-00-6	GHS02, GHS05	В	$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 64-19-7	Dgr	[i]	
EC: 200-580-7	Flam. Liq. 3, H226		
	Skin Corr. 1A, H314		
ACIDE ACETIOUE			

Limites de concentration spécifiques et estir		
Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: I121_33_5		dermale: ETA = 2600 mg/kg PC
CAS: 121-33-5		orale: ETA = 3300 mg/kg PC
EC: 204-465-2		
VANILLIN		
INDEX: I603_057_005		orale: ETA = 1570 mg/kg PC
CAS: 100-51-6		
EC: 202-859-9		
BENZYL ALCOHOL		
INDEX: I3658_77_3		orale: ETA = 1608 mg/kg PC
CAS: 3658-77-3		
EC: 222-908-8		
4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURAN		
ONE		
INDEX: I603_006_007		dermale: ETA = 3216 mg/kg PC
CAS: 123-51-3		orale: ETA = 4000 mg/kg PC
EC: 204-633-5		
ISOAMYL ALCOHOL		
INDEX: I104_55_2	Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.01%	dermale: ETA = 1260 mg/kg PC
CAS: 104-55-2		orale: ETA = 2220 mg/kg PC
EC: 203-213-9		
CD DV VV CV DEVENDE		
CINNAMALDEHYDE	21: 7: 2 77212	
INDEX: 607-032-00-X	Skin Irrit. 2: H315 >= 5%	inhalation: ETA = 9 mg/l 4h
CAS: 140-88-5	Eye Irrit. 2: H319 C>= 5%	(vapeurs)
EC: 205-438-8	STOT SE 3: H335 C>= 5%	dermale: ETA = 1800 mg/kg PC
A CDVI ATE DIETIVI E		orale: ETA = 1120 mg/kg PC
ACRYLATE D'ETHYLE	GL: G 14 H214 G 000/	
INDEX: 607-002-00-6	Skin Corr. 1A: H314 C>= 90%	
CAS: 64-19-7	Skin Corr. 1B: H314 25% <= C < 90%	
EC: 200-580-7	Skin Irrit. 2: H315 10% <= C < 25%	
A CURE A CETTIONE	Eye Dam. 1: H318 C>= 25%	
ACIDE ACETIQUE	Eye Irrit. 2: H319 10% <= C < 25%	

# Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

# **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

# En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

# En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

# En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Version: N°1 (18/08/2025)

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 4/12

Révision: N°2 (14/08/2025)

#### En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser:

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

## 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 5/12

Révision: N°2 (14/08/2025)

#### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne

CAS	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
123-92-2	270	50	540	100	-
ISOAMYL ACETATE					
141-78-6	734	200	1468	400	-
ACETATE D'ETHYLE					
123-51-3	18	5	37	10	-
ISOAMYL ALCOHOL					
140-88-5	21	5	42	10	-
ACRYLATE D'ETHYLE					
64-19-7	25	10	50	20	-
ACIDE ACETIQUE%					

#### - France:

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
56-81-5		10				
GLYCEROL						
123-92-2	50	270	100	540	VLRC	84
ISOAMYL ACETATE						
141-78-6	200	734	400	1468	VLRC	84
ACETATE D'ETHYLE						

Version: N°1 (18/08/2025)

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 6/12

Révision: N°2 (14/08/2025)

123-51-3	5	18	10	37	VLRC	84
ISOAMYL ALCOHOL						
140-88-5	5	21	10	42	VLRC	65
ACRYLATE D'ETHYLE						
64-19-7	10	25	20	50	VLRI	
ACIDE ACETIQUE%						

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme ISO 16321.

#### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinylique)

#### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif: Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz): Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Dangers d'explosion, limite supérieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Version: N°1 (18/08/2025)

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 7/12

Révision: N°2 (14/08/2025)

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pН

pH: Non concerné. pH en solution aqueuse: Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité : Insoluble. Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Compris entre 175 kPa et 300 kPa.

Densité et/ou densité relative

Densité: >1

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

# 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

Version: N°1 (18/08/2025)

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 8/12

Révision: N°2 (14/08/2025)

### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### 11.1.1. Substances

a) Toxicité aiguë:

ACRYLATE D'ETHYLE (CAS: 140-88-5)

Par voie orale : DL50 = 1120 mg/kg de poids corporel

Par voie cutanée : DL50 = 1800 mg/kg de poids corporel

Par inhalation (Vapeurs): CL50 = 9 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

CINNAMALDEHYDE (CAS: 104-55-2)

Par voie orale : DL50 = 2220 mg/kg de poids corporel

Par voie cutanée : DL50 = 1260 mg/kg de poids corporel

ISOAMYL ALCOHOL (CAS: 123-51-3)

Par voie orale : DL50 = 4000 mg/kg de poids corporel

Par voie cutanée : DL50 = 3216 mg/kg de poids corporel

4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE (CAS: 3658-77-3)

Par voie orale: DL50 = 1608 mg/kg de poids corporel

BENZYL ALCOHOL (CAS: 100-51-6)

Par voie orale: DL50 = 1570 mg/kg de poids corporel

VANILLIN (CAS: 121-33-5)

Par voie orale: DL50 = 3300 mg/kg de poids corporel

Par voie cutanée : DL50 = 2600 mg/kg de poids corporel

#### b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

#### c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucune donnée n'est disponible.

#### d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

### e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.

#### f) Cancérogénicité:

Aucune donnée n'est disponible.

## g) Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

#### h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Aucune donnée n'est disponible.

# i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Aucune donnée n'est disponible.

#### j) Danger par aspiration:

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (18/08/2025)

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 9/12

Révision: N°2 (14/08/2025)

#### 11.1.2. Mélange

#### 11.1.2.1 Informations sur les classes de danger

#### a) Toxicité aiguë:

Par voie orale : Aucune donnée n'est disponible.

Par voie cutanée : Aucune donnée n'est disponible.

Par inhalation (Poussières/brouillard): Aucune donnée n'est disponible.

#### b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

# c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

#### e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.

#### f) Cancérogénicité:

Aucune donnée n'est disponible.

#### g) Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

#### h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Aucune donnée n'est disponible.

# i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Aucune donnée n'est disponible.

#### j) Danger par aspiration:

Aucune donnée n'est disponible.

# 11.1.2.2 Autres informations

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

#### Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 140-88-5 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

# Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité):

- Alcool benzylique (CAS 100-51-6): Voir la fiche toxicologique n° 170.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

# **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

# 12.1. Toxicité

#### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Version: N°1 (18/08/2025)

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 10/12 Révision: N°2 (14/08/2025)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

# 14.5. Dangers pour l'environnement

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

# **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

# 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/2564 (ATP 22)

#### Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

#### Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 11/12 Révision: N°2 (14/08/2025)

#### Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

#### Autorisations accordées en vertu du titre VII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'annexe XIV du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/fr/authorisation-list.

# Substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009, protocole de Montréal) :

Le mélange ne contient pas de substance présentant un danger pour la couche d'ozone.

# Polluants organiques persistants (POP) (Règlement (UE) 2019/1021):

Le mélange ne contient pas de polluant organique persistant.

#### Règlement PIC (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (Convention de Rotterdam):

Le mélange n'est pas concerné par la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

#### Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

#### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

# **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Version: N°1 (18/08/2025)

SECRETS LAB

KOBÀ - 50ML - 3/4

Date: 18/08/2025 Page 12/12

Révision: N°2 (14/08/2025)

#### Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC: Poids Corporel

UFI : Identifiant unique de formulation. STEL : Limite d'exposition à court terme

TWA: Time weighted average

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition. VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

VLRI : Valeurs limites réglementaires indicatives.

VLRC: Valeurs limites réglementaires indicatives.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IATA: International Air Transport Association.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique.

PIC: Prior Informed Consent.

POP: Polluant organique persistant.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

SVHC : Substance of Very High Concern.

AK-ertek : Concentration moyenne admissible

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).